

Il importe de remarquer que déjà l'abbé *Schötter* avait remarqué que Bertholet a commis de nombreuses bévues et erreurs et que son ouvrage ne peut être consulté qu'avec de grandes réserves (1). *Van Werveke* (2) qui a dressé l'inventaire complet des chartes reproduites par Bertholet a calculé que pour l'époque qui va du 4^me siècle à l'année 1673, il cite 568 de ces documents anciens. Bertholet connaissait les importants recueils diplomatiques de Miraeus, Martène et Durand, Zyllesius, les Trophées de Brabant de Buthem. Plusieurs chartes luxembourgeoises reproduites dans les appendices, p. ex. celle de 1386 par laquelle *Venceslas II* accorda à la ville de Luxembourg une taxe sur le vin, sont citées dans une traduction française faite sur l'original allemand par le notaire Pierret. D'autres, p. ex. une charte de donation à l'abbaye d'Echternach de 997, sont citées d'après une copie certifiée authentique par le notaire *Keller*.

Quoique Bertholet connût les savants ouvrages des bénédictins de la congrégation St. Maur et des Bollandistes, il ignorait complètement leurs méthodes rigoureusement scientifiques aussi bien que celles des archéologues *Wiltheim*. En général, la recherche de documents originaux ne le préoccupait pas du moment qu'il disposait d'un texte quelconque d'un historien ou d'un document quelconque qu'il jugeait digne de foi. D'après *van Werveke*, les documents latins sont les mieux reproduits et comptent en premier lieu parmi les pièces assez rares dont la copie soit impeccable. Son ignorance du vieux français explique du moins en partie les nombreuses erreurs dans la reproduction de textes français du 13^me au 15^me siècle. Naturellement il disposait encore de certains documents importants aujourd'hui disparus, mais tous les textes reproduits par lui ne peuvent être utilisés qu'avec une extrême prudence. De plus, dans ses récits mêmes des événements, il n'a pas toujours su mettre suffisamment en valeur les documents dont il se servait.

Remarquons aussi que Bertholet n'avait que dans une mesure restreinte les qualités littéraires qui conviennent à un historien qui veut traiter un sujet plus vaste. Certains récits sont assez animés, quelques caractéristiques sont assez bien faites, mais l'historien manquait en somme du don de mettre de la vie et du mouvement dans les vieux parchemins poussiéreux ; on ne saurait dire qu'il eût évoqué le passé du peuple luxembourgeois, d'autant moins que les faits d'ordre culturel, tant qu'ils n'étaient pas rattachés directement à l'histoire religieuse, ne l'intéressaient guère. Son Histoire ne présente pas un tableau bien vivant et animé des fastes du pays de Luxembourg, elle n'a aucune de ces qualités qui peuvent toujours conserver une certaine valeur à une œuvre historique que des érudits considèrent comme vieillie.

La lettre suivante fut copiée le 24 mars 1855 par *Wurth-Paquet* sur un original trouvé par le gouverneur de la *Fontaine* dans les archives de l'ancien refuge de St-Maximin. Adressée le 7 novembre 1736

1) *Schötter*, 1, 157.

2) *Etude sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge*, Publications 41.